

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 14 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE (→ 19 :31), Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL (→ 19 :52), Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :51)

Etaient absents (...): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (2): Madame Liliane DOCAN (par Monsieur Léonard JERUL), Monsieur Sylvain FLEREAU (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marianne LOYSON a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 08-01-2014 **Organisation du 4^{ème} Open d'haltérophilie et de culturisme de la Ville de Morne-à-L'Eau**

La ville de Morne-à-L'Eau se propose d'organiser le 3ème Open d'haltérophilie et de culturisme de Morne-à-L'Eau en collaboration avec le Comité Régional D'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme (CRHMFAC).

Cette manifestation se déroulera le samedi 15 février 2014 sur la place Gerty Archimède.



Les éditions précédentes ont été couronnées de succès, tant pour l'organisation proprement dite que pour l'aspect spectaculaire. Le public a répondu présent et apprécié la manifestation proposée.

Un des objectifs recherché dans le cadre de cette manifestation est la diversification des activités sportives sur la commune et donc la promotion des sports moins connus du grand public.

Cette manifestation sera par ailleurs l'occasion de présenter à la population notre programme d'activité et d'animations pour 2014, ce sur une demi-journée et une soirée. Cette méthode permet une approche pédagogique et informative de la politique sportive et des actions de la commune.

Le plan de financement de cette manifestation est le suivant :

CHARGES	MONTAN T		PRODUITS	MONTANT	
60 - Achat		1000	70 - Vente de produits finis, prestations de services,		0
Eau, boissons, sandwiches, glace	400				
Trophées	500		74- Subventions d'exploitation		2500
Divers	100		Commune:	2500	
61 - Services extérieurs		1700			
sono, lumières	1000		75 - Autres produits de gestion courante		1100
Location de chapiteaux	700		LRHMFAC	700	
62 - Autres services extérieurs		900	Partenaires	400	
Mèdecin	200				
Frais de route arbitres et délégués	400				
Frais de secrétariat	300				
65- Autres charges de gestion courante		0	TOTAL		3600
			Bénéfice/déficit		0
TOTAL DES CHARGES		3600	TOTAL DES PRODUITS		3600

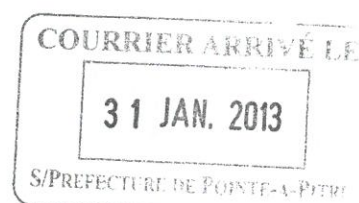
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les décisions portant délégations du Conseil Municipal au Maire

Où l'exposé du Maire

et après en avoir délibéré



DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'organisation de l'évènement « 4ème Open d'haltérophilie et de culturisme » de la Ville de Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement de ladite opération ci-après.
Cette opération sera inscrite au Budget 2014 de la Commune de Morne-à-L'Eau

CHARGES	MONTANT		PRODUITS	MONTANT	
60 - Achat		1000	70 - Vente de produits finis, prestations de services,		0
Eau, boissons, sandwiches, glace	400				
Trophées	500		74- Subventions d'exploitation		2500
Divers	100		Commune:	2500	
61 - Services extérieurs		1700			
sono, lumières	1000		75 - Autres produits de gestion courante		1100
Location de chapiteaux	700		LRHMFAC	700	
62 - Autres services extérieurs		900	Partenaires	400	
Mèdecin	200				
Frais de route arbitres et délégués	400				
Frais de secrétariat	300				
65- Autres charges de gestion courante		0	TOTAL		3600
			Bénéfice/déficit		0
TOTAL DES CHARGES		3600	TOTAL DES PRODUITS		3600

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de cette opération.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau le 14 Janvier 2014



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.